

COVID-19

MESSAGES DE LA PRÉSIDENTE

24 MARS 2020 – Le premier ministre du Québec vient d’annoncer la fermeture de tous les services non essentiels afin de réduire au maximum la propagation du virus. Les sexologues, comme professionnel.les de la santé et des services sociaux, font partie intégrante des services essentiels de notre société. [Consultez le message de la présidente en cliquant ici](#)

18 MARS 2020 – En cette période de crise sanitaire tout à fait exceptionnelle que nous traversons, je tenais à vous adresser un message. Nous sommes sensibles aux préoccupations des sexologues reliées à la Covid-19. À cette fin, nous avons conçu cette nouvelle page sur le site Internet de l’Ordre qui y est entièrement dédié. [Consultez le message de la présidente en cliquant ici](#)

MISE À JOUR 24 MARS 2020 – COMMUNICATION / COVID-19 AVIS AU PUBLIC ET AUX SEXOLOGUES

L’Ordre professionnel des sexologues du Québec suit attentivement les recommandations des autorités gouvernementales concernant la Covid-19. L’Ordre mettra à jour les informations au public et aux sexologues en fonction des nouvelles directives de prévention qui seront mises de l’avant par le gouvernement.

Les bureaux de l'OPSQ sont désormais fermés et ce jusqu'au 13 avril 2020. Les employé.es poursuivent leur prestation de service par le biais de la télépratique. Les messages courriels sont donc à privilégier pour l'obtention d'une réponse rapide.

La santé et la sécurité des clientes et des clients ainsi que celle des sexologues sont la priorité de l'OPSQ. C'est pour cette raison que l'Ordre souhaite informer et répondre aux questions partagées par le public et les professionnel.les. Pour plus d'informations, consultez le document suivant : [Avis au public et aux sexologues](#)

MISE À JOUR 24 MARS 2020 – COMMUNICATION / COVID-19 RENOUELEMENT ET PAIEMENT DE LA COTISATION

Chers et chères collègues, nous sommes conscients que les circonstances actuelles reliées à la Covid-19 pourront affecter la situation financière de certains sexologues ainsi que leurs proches.

Face aux préoccupations des sexologues, le conseil d'administration et la direction générale de l'Ordre ont décidé de modifier la méthode de paiement de cotisation afin d'accommoder les personnes pouvant éprouver des difficultés financières en ajoutant un troisième versement, celui-ci étant décalé avec la date d'échéance du paiement du permis de psychothérapeute au 1er juin. [Consultez la communication sur le renouvellement et le paiement de la cotisation en cliquant](#)

[ici](#)

MISE À JOUR 24 MARS 2020 – INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVEMENT AU FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

Maintien des services de l'Ordre : Les bureaux de l'OPSQ sont désormais fermés et ce jusqu'au 13 avril 2020. Les employé.es poursuivent leur prestation de service par le biais de la télépratique. Par ailleurs, les sites Internet et Intranet de l'Ordre demeurent accessibles en tout temps et nous ne prévoyons pas d'interruption. **Nous vous invitons à privilégier les communications écrites afin de recevoir le service le plus efficace et le plus rapide possible.**

Les

événements : Les formations de l'Ordre prévues pour mars 2020 sont annulées. Pour les événements à venir, l'Ordre évaluera au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Inspections

professionnelles : Pour les personnes ayant une inspection professionnelle prévue pour les semaines à venir, celles-ci seront effectuées par vidéoconférence. L'Ordre communiquera avec les personnes concernées.

Maintien

de la date du renouvellement de l'inscription au Tableau. La date du 31 mars 2020 pour effectuer le renouvellement au tableau de l'Ordre est maintenue.

Les modalités relatives au divers versements de la cotisation sont cependant adaptées. [Consultez la communication sur le renouvellement et le paiement de la cotisation en cliquant ici](#)

Maintien de la date limite pour la norme de développement professionnel continu. Le 31 mars 2020 demeure la date limite pour la norme du développement professionnel continu. Certaines personnes ont porté à notre attention que des formations auxquelles elles et ils étaient inscrits entre le 12 mars et le 31 mars ont été annulées par mesures préventives. Sur présentation d'une preuve d'inscription, ces personnes pourront obtenir un délai supplémentaire pour compléter leurs heures de développement professionnel continu de type formel.

18 MARS 2020 – AVIS AUX PERSONNES NON-INSCRITES OU RETRAITÉES DEPUIS MOINS DE 5 ANS AYANT MOINS DE 70 ANS

Face à la situation d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, le gouvernement du Québec souhaite prendre toutes les mesures qu'il juge requises pour s'assurer que le réseau de la santé et des services sociaux dispose des ressources nécessaires tant en santé physique qu'en santé mentale.

À cet effet, si vous êtes un ex-membre de notre ordre professionnel âgé de moins de 70 ans qui est actuellement à la retraite ou a réorienté sa carrière, et ce, depuis moins de 5 ans, et que vous désirez apporter votre contribution au sein du réseau de la santé et des services sociaux, [consultez le document ci-joint.](#)